

Commune de NEUILLY-PLAISANCE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2020



Préambule



- Le débat autour des orientations budgétaires 2020 va se dérouler dans un contexte de crise sanitaire internationale sans précédent liée au coronavirus covid-19
- Afin de bien comprendre les enjeux budgétaires de la collectivité, il vous est proposé de discuter des orientations budgétaires 2020 en se référant aux résultats prévisionnels 2019 et au contexte au 31 décembre 2019 ainsi qu'au contexte de crise sanitaire
- L'objectif est de voter le budget en deux temps:
 - 1/ Budget primitif 2020 conformément aux prévisions établies en début d'année
 - 2/ Décision modificative avant décembre pour intégrer l'ensemble des coûts liés à la crise: certains coûts sont déjà connus mais des incertitudes subsistent

Sommaire



- Contexte
 - ✦ Contexte économique international et national au 31 décembre 2019
 - ✦ De la crise sanitaire à la crise économique – les mesures budgétaires dérogatoires
 - ✦ Contexte économique local
- Résultats et indicateurs financiers 2019
 - ✦ Les résultats 2019 en fonctionnement et en investissement
 - ✦ La stratégie de report des excédents
 - ✦ Les indicateurs financiers 2019
- Orientations budgétaires 2020
 - ✦ Projection budgétaire et perspectives
 - ✦ Le fonctionnement en 2020
 - ✦ Epargne de gestion et capacité d'autofinancement
 - ✦ L'investissement en 2020
- Éléments structurants de la dette
 - ✦ Les annuités
 - ✦ Le remboursement des intérêts et du capital
 - ✦ Le capital restant dû

Contexte



- Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus
- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif
- **En raison de la crise sanitaire, le DOB peut exceptionnellement se dérouler le même jour que le vote du budget** (ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux)
- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire
- Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, du CGCT

Contexte économique international et national au 31 décembre 2019

Un ralentissement de l'économie mondiale et de la zone euro

- Un ralentissement de l'économie mondiale a été constaté en 2019 notamment du fait de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats Unis, ainsi que par la tourmente politique liée au risque du Brexit sans accord
- Après une croissance au 1^{er} trimestre 2019 (0,40 %), la croissance a ralenti au 2^e et 3^e trimestre 2019 et stagné à la fin du 4^e trimestre 2019. Ce ralentissement résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre.

Une dynamique économique intérieure plus forte en France que dans les autres pays de la zone euro

- Les perspectives d'investissement dans l'industrie comme dans les services vont dans ce sens et la demande de crédits des entreprises continue de croître
- Du côté des ménages, la confiance semble revenue compte tenu d'une amélioration du marché du travail, des mesures fiscales et sociales (exonération taxe d'habitation, défiscalisation heures supplémentaires, baisse de l'impôt sur le revenu, etc)
- La faiblesse des taux d'intérêts sur les prêts à la consommation et immobilier sont en augmentation et contribuent au soutien de l'économie nationale
- Principaux indicateurs économiques: taux de croissance du PIB 1,3%, taux d'inflation 1,2%, taux de chômage 8,0%

De la crise sanitaire à la crise économique

Des impacts économiques et sociaux suite à 3 mois d'arrêt de l'activité économique

- Suite aux mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire liée au covid 19, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été fortement ralenties entre fin mars et fin juin. Selon les estimations de l'Insee, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement
- Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1er trimestre, la contraction sera de l'ordre de 20% au 2ème trimestre. Avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3ème trimestre enregistrera une forte croissance du PIB mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019. Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, **le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %**, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain
- Les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise

De la crise sanitaire à la crise économique

Les conséquences sur les finances publiques

- Les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise
- A court terme l'inflation devrait rester modérée (pressions baissières sur les salaires suite à la dégradation du marché du travail, prix du pétrole bas). Par la suite, elle pourrait peut-être légèrement se raffermir si les entreprises réussissent à intégrer dans leurs prix de vente les hausses de coûts liés aux changements dans les processus de production imposés par la crise sanitaire
- Le budget communal sera impacté dès 2020 suite à une série de dépenses exceptionnelles mais également à plus long terme au regard de l'évolution des finances publiques

La loi de finances 2020

La loi de finances 2020 est stable en matière de dotations et poursuit la réorganisation de la fiscalité locale

- Dégrèvement progressif de la taxe d'habitation (TH) jusqu'en 2023

Pour 80 % des ménages :

30 % en 2018

65 % en 2019

100 % en 2020

Pour les 20% de ménages restants :

30 % en 2021

65 % en 2022

100% en 2023

- En 2020 le conseil municipal ne vote plus le taux de TH. Le montant de TH versé par l'Etat à la ville est calculé par rapport au taux voté en 2017. Les bases sont revalorisées de 0,9%
- Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH à partir de 2021.
- En contrepartie, la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les départements sera transférée aux communes avec un coefficient correcteur afin de s'assurer que les communes perçoivent bien leurs produits antérieurs

Un projet loi de finance rectificative est en cours de discussion

- Renforcer le dispositif de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise du Covid-19
- Déployer des mesures exceptionnelles d'aide aux collectivités territoriales e
- Accompagner les plus précaires

Les mesures budgétaires dérogatoires

Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Report des dates limites des votes du budget 2020 et des comptes 2019 (article 4 de l'ordonnance 2020-330)

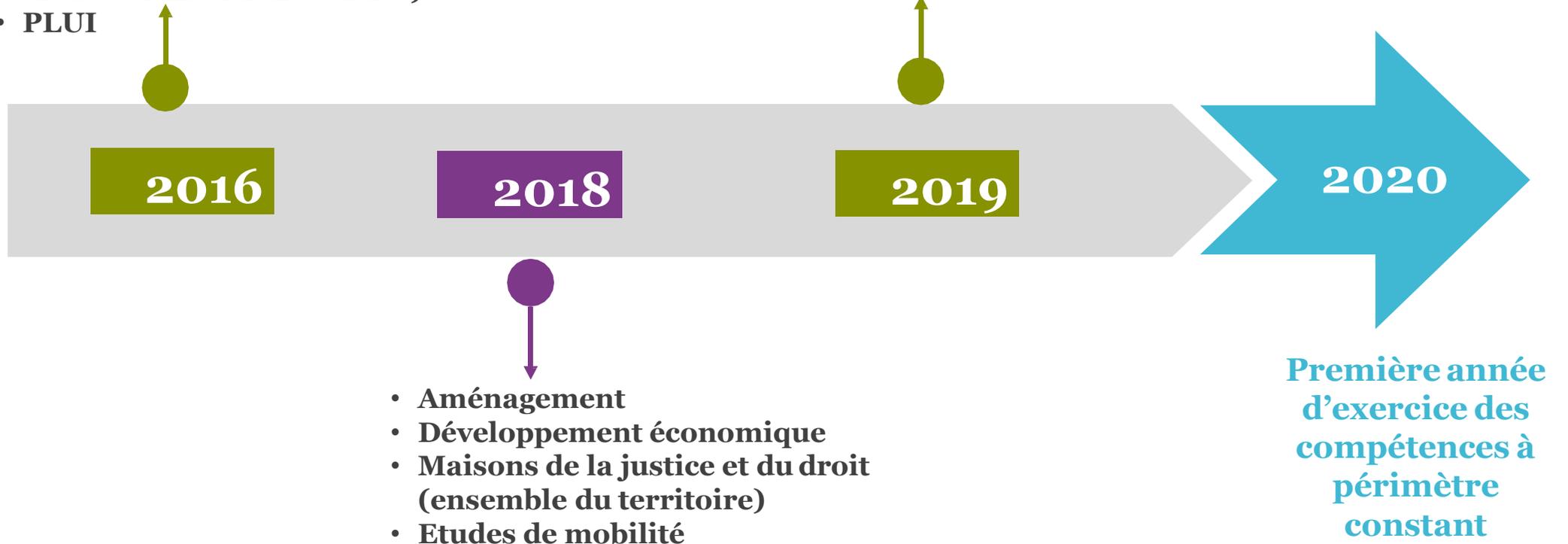
- La date limite d'adoption du budget primitif 2020 est fixée au 31 juillet 2020
- L'ordonnance suspend le délai de deux mois maximum entre le DOB et le vote du budget : le vote du DOB pourra intervenir lors de la séance consacrée au vote du budget
- La date limite pour arrêter le compte administratif 2019 est également reportée au 31 juillet 2020
- Le compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale est transmis avant le 1er juillet 2020

Contexte économique local

Grand Paris Grand Est: fin du transfert de compétences en 2020

- Eau et assainissement
- Gestion des déchets
- Action sociale d'intérêt territorial (défini sur les clauses d'insertion sociales)
- PLUI

- Habitat



STABILITE DE LA CONTRIBUTION AU FCCT
(Fond de Compensation des Charges Transférées)

Contexte économique local

Neuilly-Plaisance: stabilité des recettes et des dépenses au service de la qualité

- Des recettes et des dépenses de fonctionnement stables
- La sortie des produits financiers structurés
- Des dépenses d'investissement maîtrisées
- Des impacts directement liés à la crise occasionnée par l'épidémie de covid 19

Résultats et indicateurs financiers 2019



L'année 2019 se caractérise par un résultat positif de 2,8 millions d'euros en fonctionnement qui permet d'améliorer la capacité d'autofinancement de la ville

Bonne santé financière avec un taux d'épargne brute de 12% et une capacité de désendettement de 3 ans

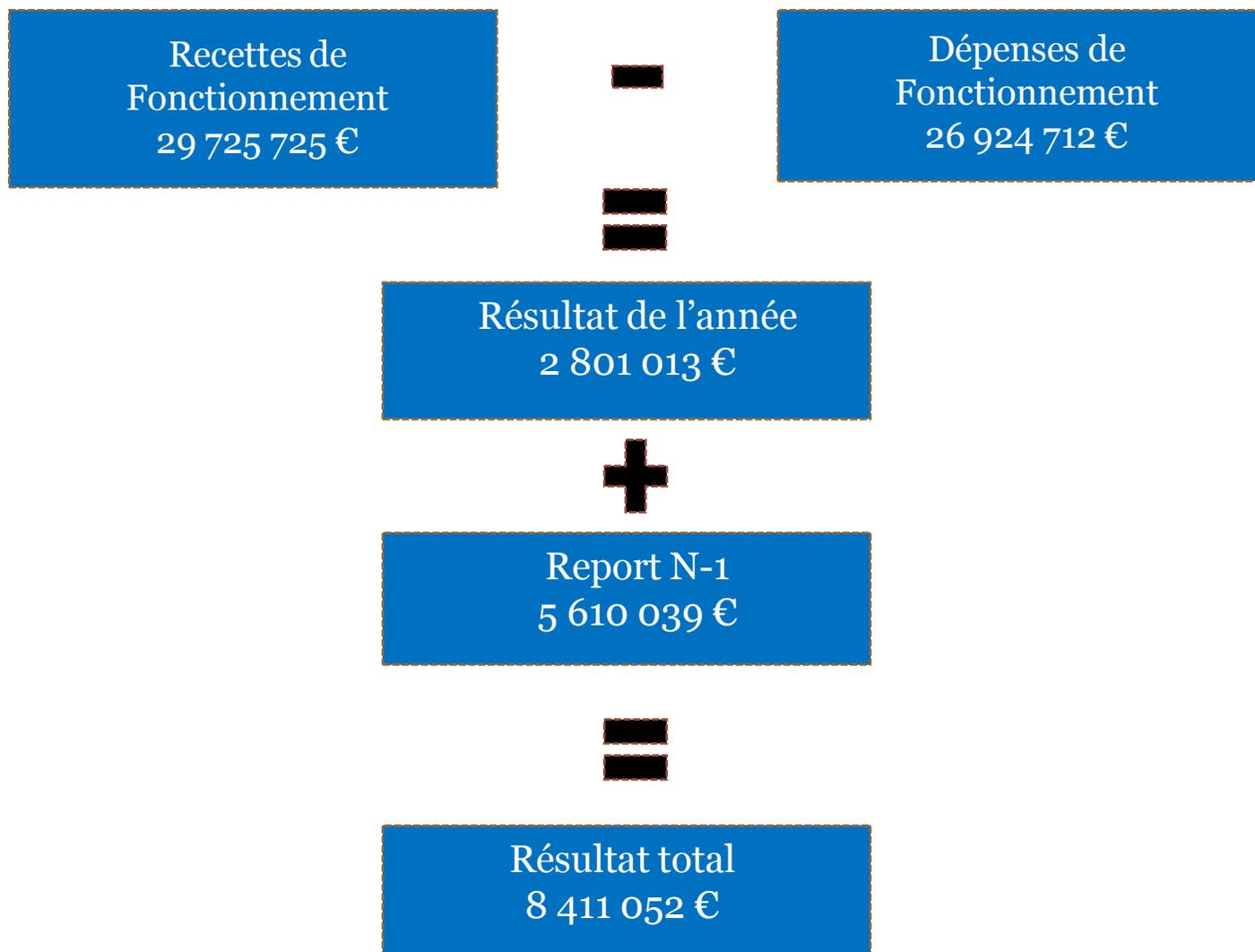
Les résultats de l'année 2019 : détails de la section de fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTES			DEPENSES				
CHAPITRE	BUDGET	RESULTAT 2019	CHAPITRE	BUDGET	RESULTAT 2019		
013	Atténuations de charges	105 000 €	129 125 €	011	Charges à caractère générale	6 575 672 €	5 241 081 €
70	Produits de services	1 800 800 €	1 883 009 €	012	Charges de personnel	17 900 178 €	16 759 444 €
73	Impôts et taxes	18 722 700 €	18 998 986 €	014	Atténuations de produits	1 009 000 €	749 827 €
74	Dotations et participations	6 690 772 €	7 200 106 €	65	Autres charges de gestion courante	2 097 377 €	1 921 735 €
75	Autres produits de gestion	476 000 €	451 778 €	66	Charges financières	580 800 €	531 962 €
76	Produits financiers	322 700 €	316 282 €	67	Charges exceptionnelles	55 900 €	23 635 €
77	Produits exceptionnels	112 916 €	745 828 €	68	Dotations aux amortissements	600 000 €	600 000 €
042	Opérations d'ordre	100 000 €	0 €	022	Dépenses imprévues	2 000 000 €	0 €
				042	Opérations d'ordre	622 000 €	1 097 028 €
Total Recettes		28 330 888 €	29 725 725 €	Total dépenses		31 440 927 €	26 924 712 €
	Report N-1	5 610 039 €	5 610 039 €	023	Résultat prévisionnel	2 500 000 €	0 €
TOTAL Recettes Fonctionnement		33 940 927 €	35 335 764 €	TOTAL Dépenses Fonctionnement		33 940 927 €	26 924 712 €

Les résultats de l'année 2019 : synthèse de la section de fonctionnement

Le résultat positif renforce la capacité d'autofinancement

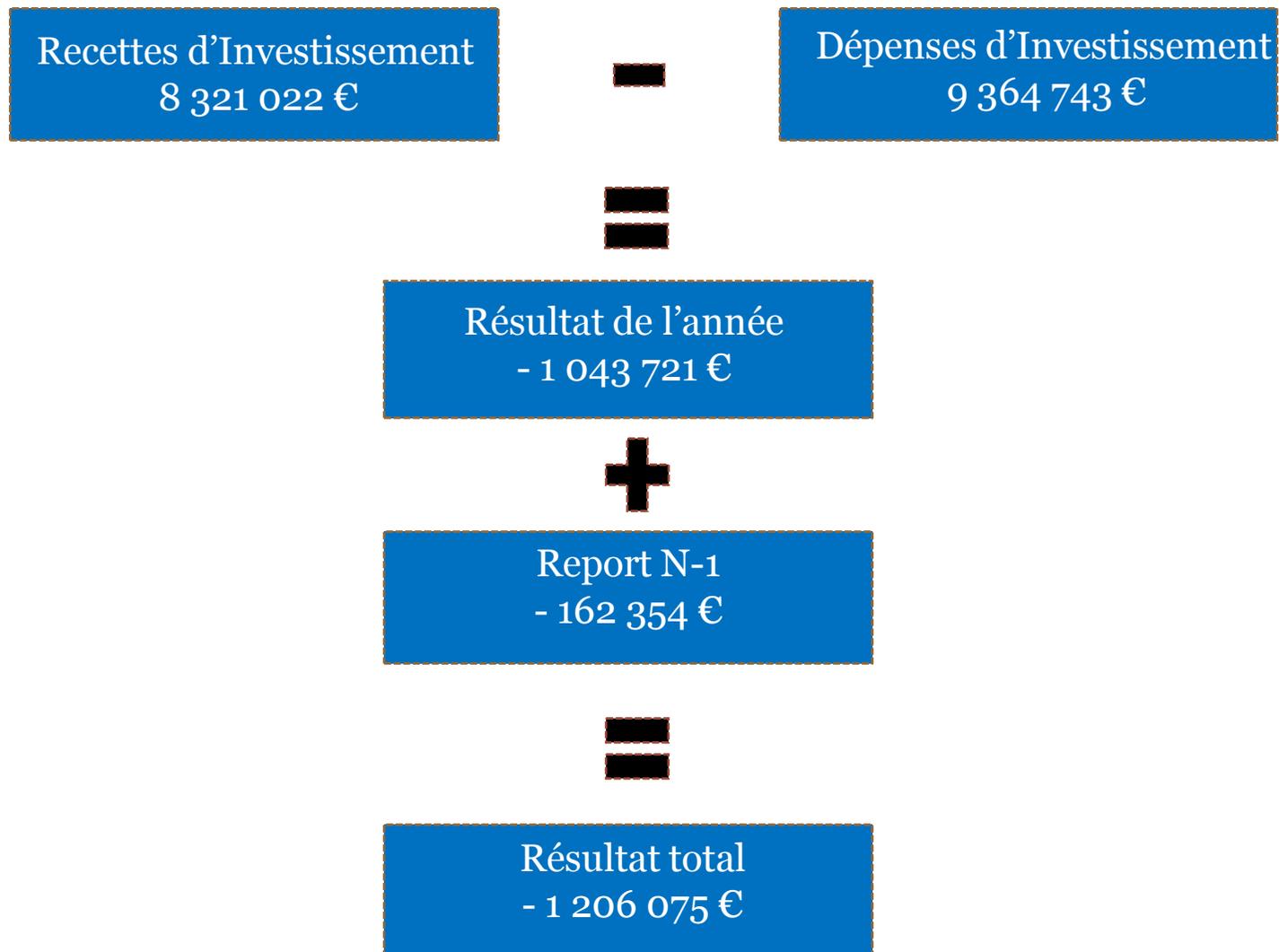


Les résultats de l'année 2019 : détails de la section d'investissement

SECTION INVESTISSEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
CHAPITRES		BUDGET	RESULTAT 2019	CHAPITRES		BUDGET	RESULTAT 2019
13	Subventions d'investissement	143 976 €	93 289 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	32 000 €	31 478 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 013 189 €	2 941 €	20	Immobilisations incorporelles	753 251 €	222 795 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 356 305 €	2 520 362 €	204	Subventions d'équipements versés	102 790 €	62 805 €
1068	Dotations, fonds divers et réserves	0 €	0 €	21	Immobilisations corporelles	5 609 158 €	3 187 500 €
23	Immobilisations en cours	15 000 €	0 €	23	Immobilisations en cours	402 919 €	294 405 €
27	Autres immobilisations financières	85 000 €	22 685 €	27	Autres immobilisations financières	40 000 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	478 000 €	0 €	16	Remboursement d'emprunt	1 001 000 €	981 044 €
021	Virement à la section fonctionnement	2 500 000 €	0 €	020	Dépenses imprévues	10 000 €	0 €
040	Opérations d'ordres	5 206 999 €	5 681 744 €	040	Opérations d'ordre	4 684 999 €	4 584 716 €
Total Recettes		12 798 469 €	8 321 022 €	Total dépenses		12 636 116 €	9 364 743 €
					Report Déficit N-1	162 354 €	162 354 €
Total Recettes Investissement		12 798 469 €	8 321 022 €	Total Dépenses Investissement		12 798 469 €	9 527 097 €

Les résultats de l'année 2019 : synthèse de la section d'investissement

Un résultat négatif, conséquence d'une stratégie financière de non mobilisation des emprunts pour limiter l'endettement

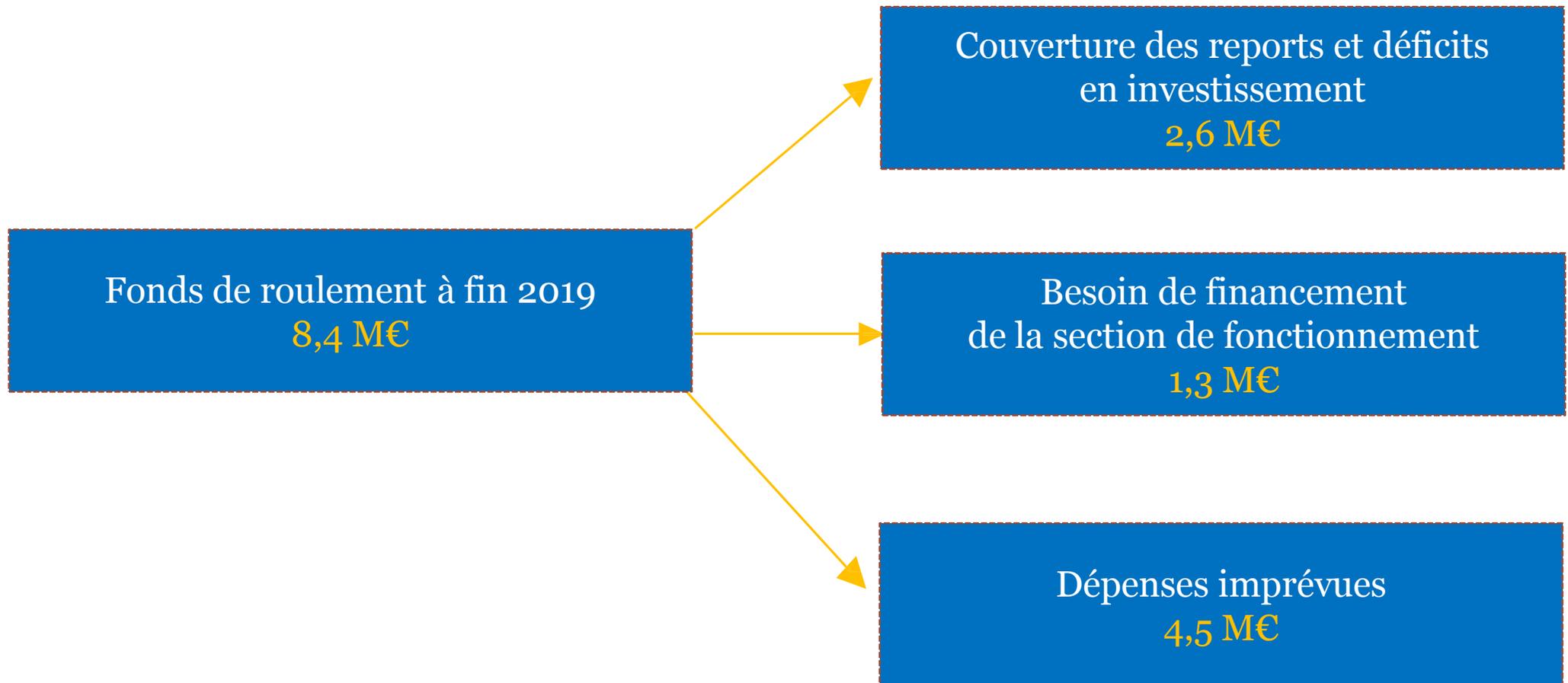


Les résultats de l'année 2019: résultat général

Les dépenses réelles d'investissement sont autofinancées à 80% par l'épargne nette dégagée en fonctionnement

Résultat Fonctionnement 8 411 052 €	+	Résultat Investissement - 1 206 075 €	=	Résultat Général 7 204 977 €
--	---	--	---	---------------------------------

La stratégie de report des excédents 2019 en 2020



➔ **8,4 M€ d'excédents de fonctionnement reportés**

Les indicateurs financiers 2019

- Capacité d'Autofinancement (CAF) brute : 4 022 635 €
- Remboursement du capital des emprunts : 978 986 €
- Capacité d'Autofinancement nette : 3 043 649 €
- Capital des emprunts restant dû au 31 décembre 2019 : 12 978 870 €
- Ratio de désendettement : 3 années
- % de CAF Brute consommé pour le remboursement de la dette : 24 %

Orientations budgétaires 2020



- Un objectif de stabilité des recettes et des dépenses courantes de fonctionnement avant la crise sanitaire
- Des dépenses exceptionnelles liées à la sortie des emprunts structurés rendue possible par des circonstances boursières favorables à la réalisation de cette transaction
- Un exercice budgétaire marqué par les incertitudes qui pèsent sur le coût des conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire difficiles à évaluer pleinement à ce jour

Projections budgétaires 2020 et perspectives



La projection du budget 2020 section fonctionnement

Une stabilité des recettes et dépenses de gestion courante mais de nombreuses dépenses exceptionnelles

Les impacts liés à la sortie des produits structurés

- Coût: 3,8 M€ de charge exceptionnelle
- Financement: reprise sur provision de 6 M€
- Impact sur le résultat 2020: + 2,2 M€
- Fin du provisionnement de 600 000 € par an depuis 10 ans
- Diminution des produits financiers d'environ 300 000 € par an

Les impacts liés à la crise sanitaire

- Diminution de certaines recettes notamment CME ,crèches et cinéma
- Diminution des dépenses de fonctionnement courant de certains services liées notamment à l'annulation des évènements et manifestations (fête du parc, voiturier, salons divers...)
- Augmentation de la prévision de dépenses imprévues de 4,5 M€ pour financer la gestion de la crise, notamment: désinfection de la voirie, achat de masques pour la population, de matériel de protection pour les agents (masques, gel hydro-alcoolique, plexiglas...), versement de la prime exceptionnelle ...

La projection du budget 2020 section investissement

Une programmation de 5M€ de travaux, stable par rapport à 2019, remise en cause par la crise sanitaire

- Les services seront confrontés à des difficultés matérielles et notamment aux délais inhérents aux procédures de mises en concurrence, qui ne leur permettront pas de mener à terme l'ensemble des projets envisagés cette année
- Il est proposé que la prévision budgétaire des opérations d'investissement soit priorisée de la façon suivante:
 - Les restes à réaliser au 31 décembre 2019
 - Les investissements prioritaires pour 2020
- La diminution sensible de l'endettement permettra d'élaborer un plan pluriannuel d'investissement sur le prochain mandat

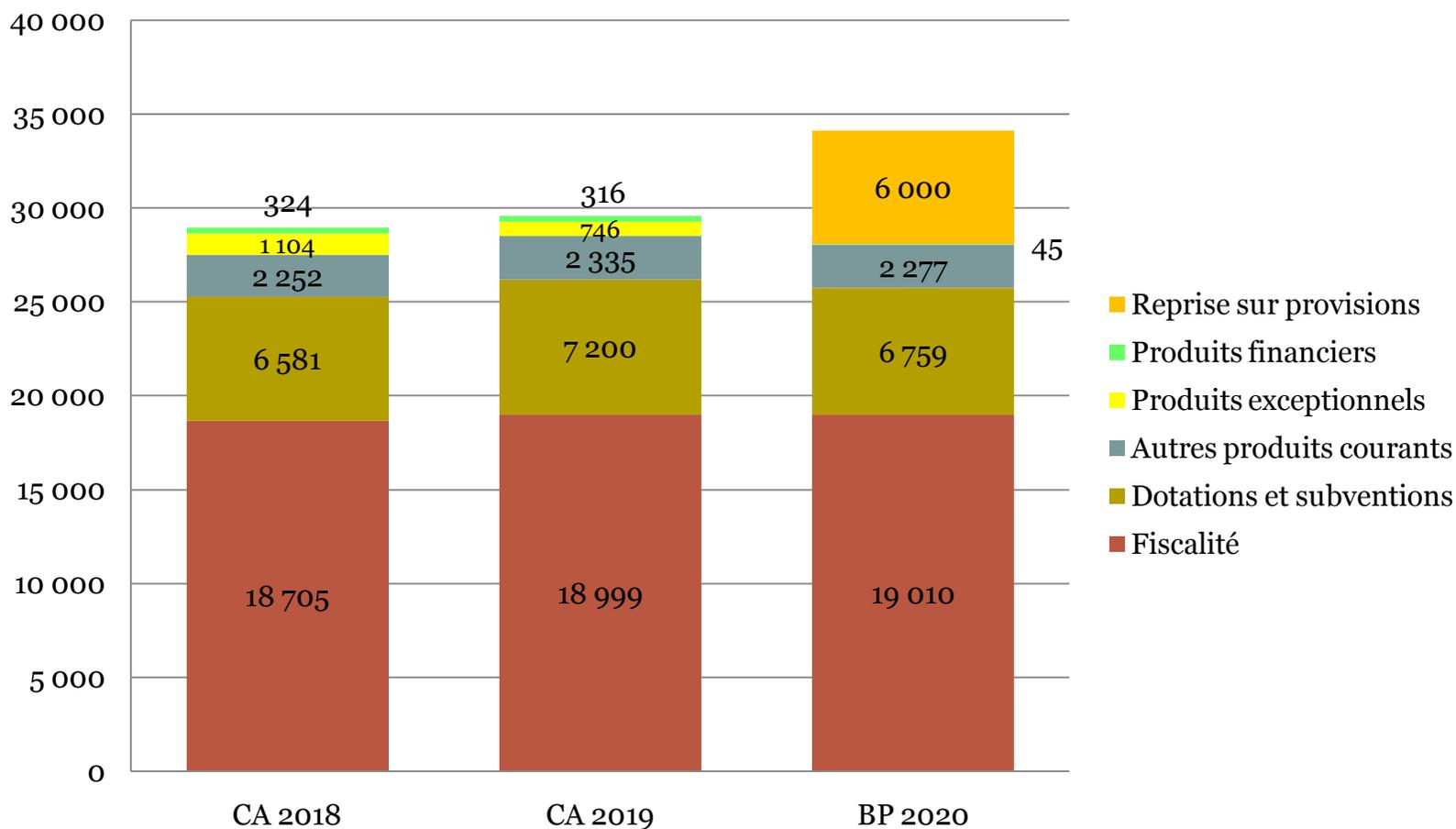
Le fonctionnement en 2020



Evolution des recettes réelles de fonctionnement

- Stabilité générale depuis 2018 des recettes réelles de fonctionnement
- Fiscalité et dotation représentent chaque année environ 90% des recettes réelles de fonctionnement
- En 2020, la fiscalité représente 56 % et les dotations 20% des recettes de fonctionnement en raison de la reprise sur provisions de 6 millions d'euros

En milliers d'euros



Caractéristiques des recettes de fonctionnement en 2020

Fiscalité
19,01 M€

- Stabilité pour 2020 avec une revalorisation des bases de 0,9% pour la taxe d'habitation, 1,20% pour la taxe foncière et une nouvelle stabilité des taux pour la TF
- Dynamique des droits de mutation en raison de la croissance du marché immobilier sur Neuilly-Plaisance. Les effets potentiels de la crise ne sont pas intégrés
- Stabilité des attributions de compensation versées par le Métropole du Grand Paris

Dotations et subventions
6,8 M€

- Stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau national avec une baisse de 1,3% pour Neuilly-Plaisance due à une légère diminution de la population ainsi qu'à un écrêtement lié au potentiel fiscal. Elle s'élève donc à 2,5 M€ en 2020
- Dotation de compensation de la MGP: 2,1 M€ (montant fixe chaque année)
- Après une augmentation exceptionnelle de la subvention de la CAF en 2019 concernant des exercices antérieurs, le montant 2020 est évalué à 1,3 M€

Autres produits courants
2,3 M€

- Stabilité de la politique tarifaire mais diminution des recettes de certains services suite à la crise sanitaire (CME, crèches)

Produits financiers
45 000 €

- Les SWAP généraient une recette d'environ 300 000 euros par an qui ne sera plus perçue à partir de 2020

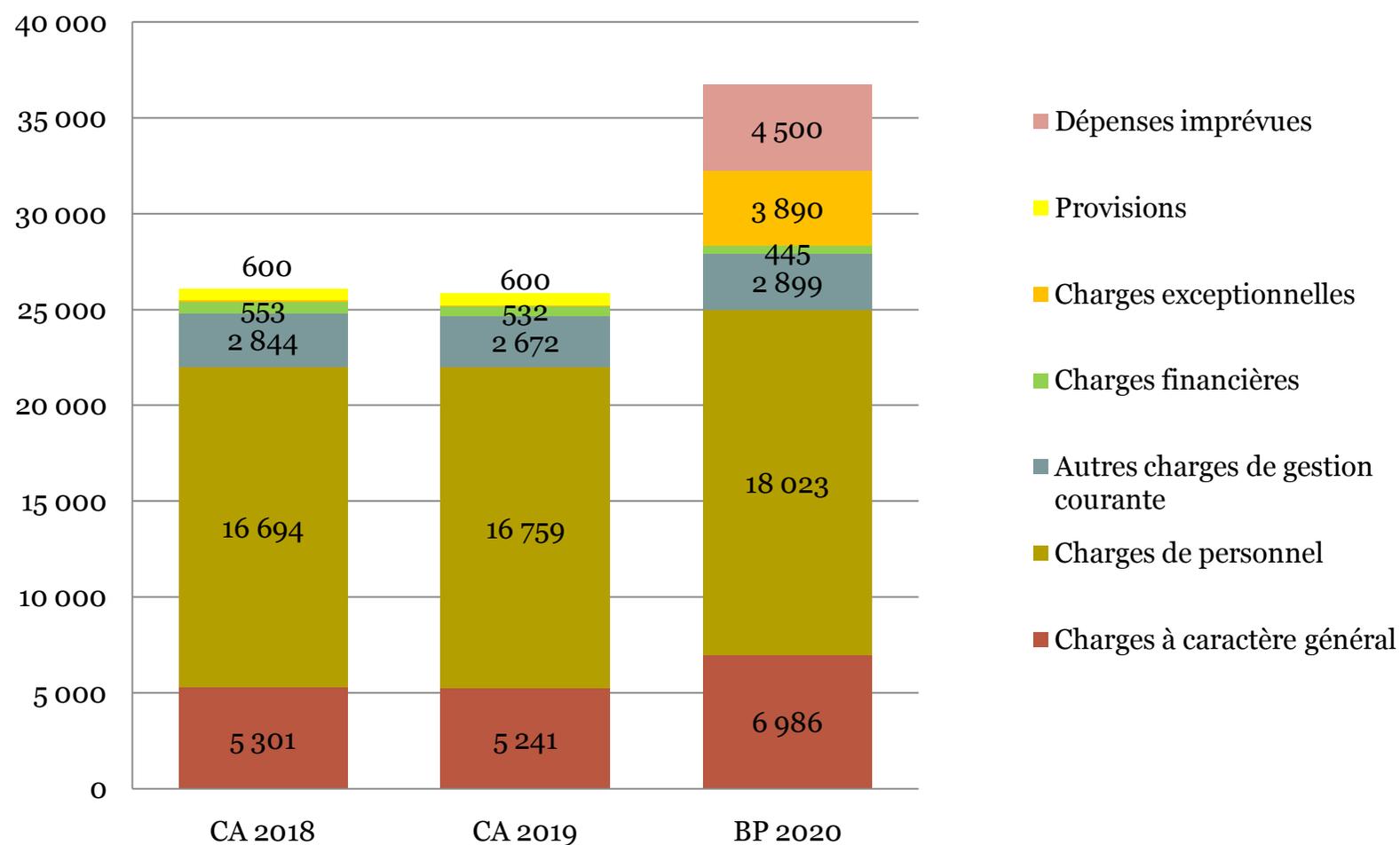
Reprise sur provisions
6 M€

- 600 000 euros par an provisionnés depuis 2010
- Provision mobilisé pour payer la transaction SWAP de 3,8 millions d'euros

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

- Maîtrise et stabilité générale des charges de gestion courante qui s'élèvent à 28 M€ en 2020
- La sortie des emprunts structurés génère une charge exceptionnelle de 3,8 M€ en 2020
- Avec la crise sanitaire, des dépenses exceptionnelles sont provisionnées à hauteur de 4,5 M€ et les charges de personnel augmentent

En milliers d'euros



Caractéristiques des dépenses de fonctionnement en 2020

Charges à caractère général
7 M€

- Poursuite des efforts de rationalisation des dépenses qui permettent une maîtrise des charges à caractère général par les services. Une variation de 2% est envisagée

Charges de personnel
18 M€

- Des postes budgétés en 2019 n'ont pas été pourvus, notamment au sein de la police municipale et sont maintenus au budget 2020
- Des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire occasionnent une augmentation des dépenses de personnel avec notamment une création de 9 postes d'agents d'entretien et d'agents d'office et le versement de la prime covid

Autres charges de gestion
courante
2,9 M€

- La subvention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) revalorisée de 20 000 euros afin d'attribuer une prime de 1 500 euros aux agents œuvrant sur le terrain pendant la crise sanitaire
- Certaines subventions revues à la baisse en raison du chômage partiel versé par l'Etat aux associations

Charges financières
445 000 M€

- Charge d'intérêts importante en diminution régulière depuis 2017
- La sortie des contrats de SWAP diminue la charge d'intérêt de 80 000 euros

Charges exceptionnelles
3,8 M€

- La transaction de sortie des contrats de SWAP s'élève à 3,8 M d'euros

Provisions
0 €

- Fin des provisions annuelles de 600 000 euros

Dépenses imprévues
4,5 M€

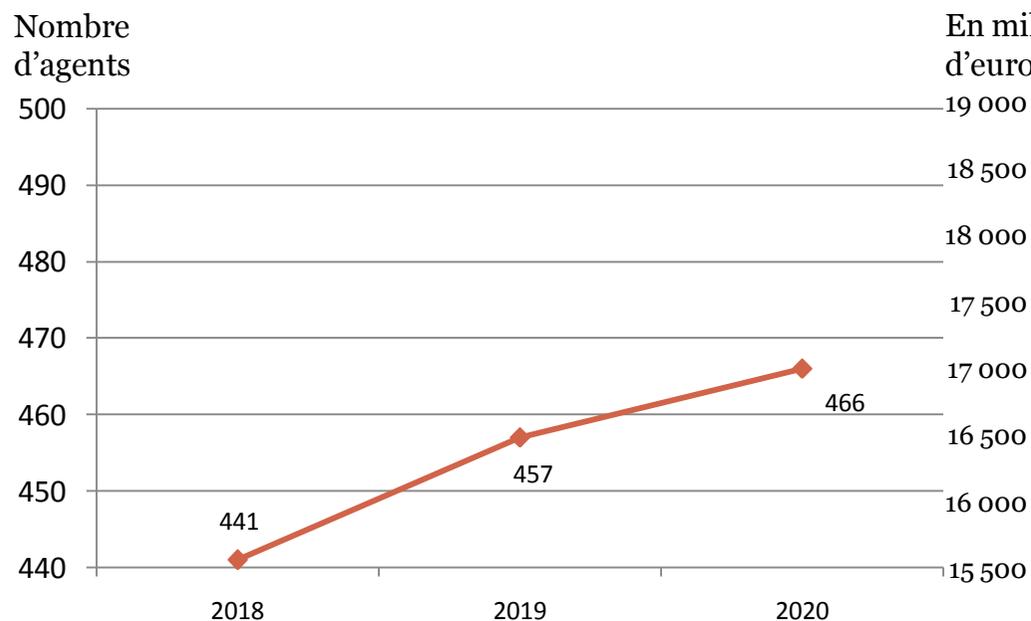
- L'ordonnance du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale permet d'augmenter les dépenses imprévues

La gestion des ressources humaines en 2020

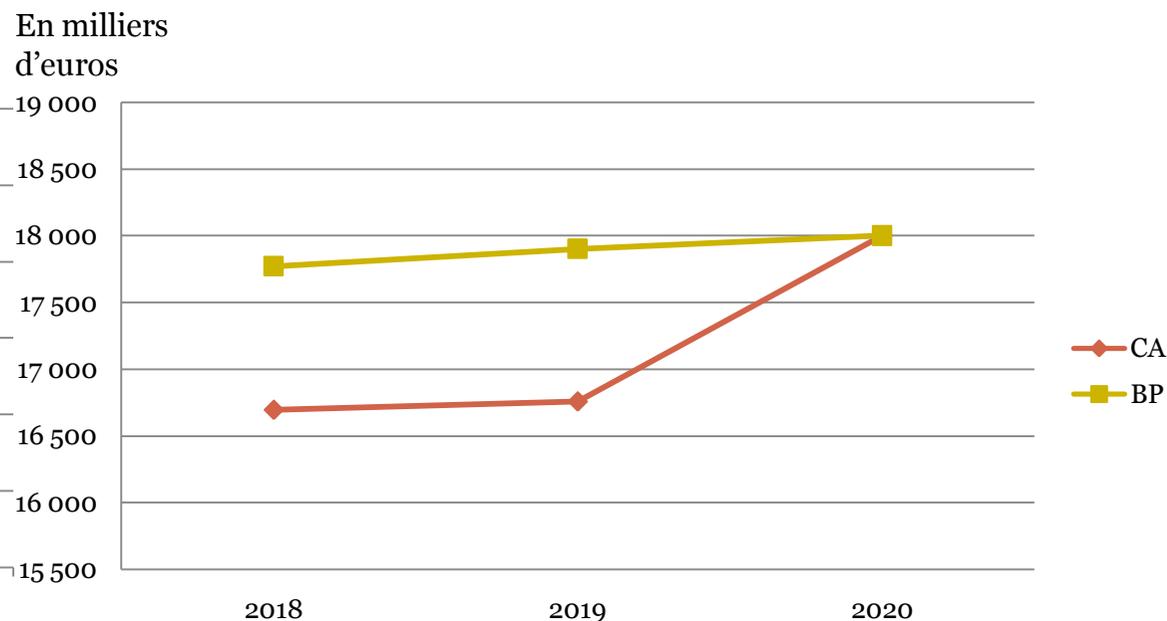
Evolution des effectifs et de la masse salariale

- Depuis 2015, les effectifs diminuent régulièrement. Alors qu'ils s'élevaient à 455 en 2017, ils tombent à 441 en 2018 en raison de postes non pourvus au CME et au sein de la police municipale
- La masse salariale a augmenté de 0,39% en 2019
- En 2020, une augmentation de masse salariale est à prévoir en raison de la crise sanitaire et de postes non pourvus en 2019
- Depuis 2018, une différence entre le budget et le compte administratif est liée à la difficulté de pourvoir certains postes

Evolution des effectifs



Evolution de la masse salariale

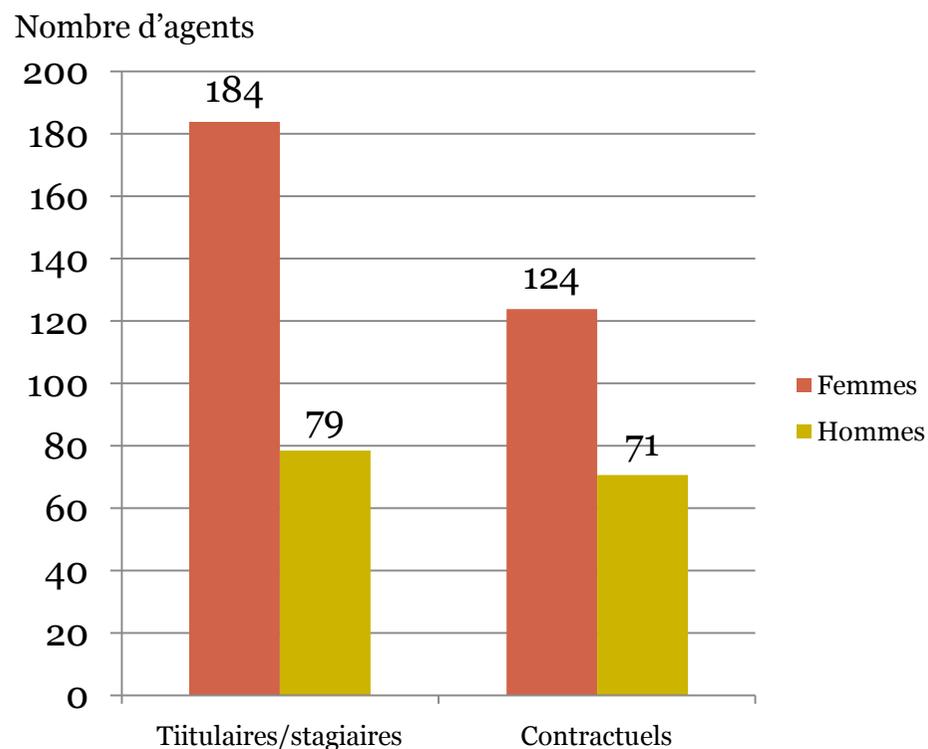


La gestion des ressources humaines en 2020

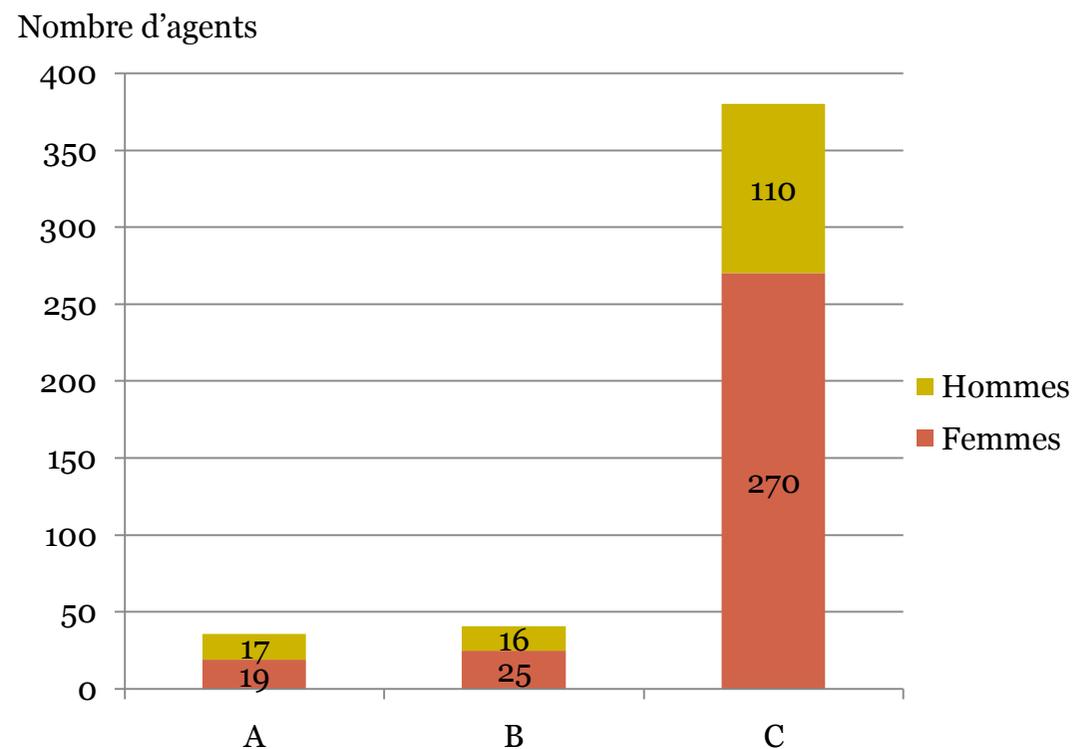
Structuration des effectifs

- Au 1^{er} janvier 2020, les effectifs se composent de 457 agents dont 83% de catégorie C
- L'encadrement supérieur représente 8% et l'encadrement intermédiaire 9%
- 69% des agents sont des femmes

Répartition par statut



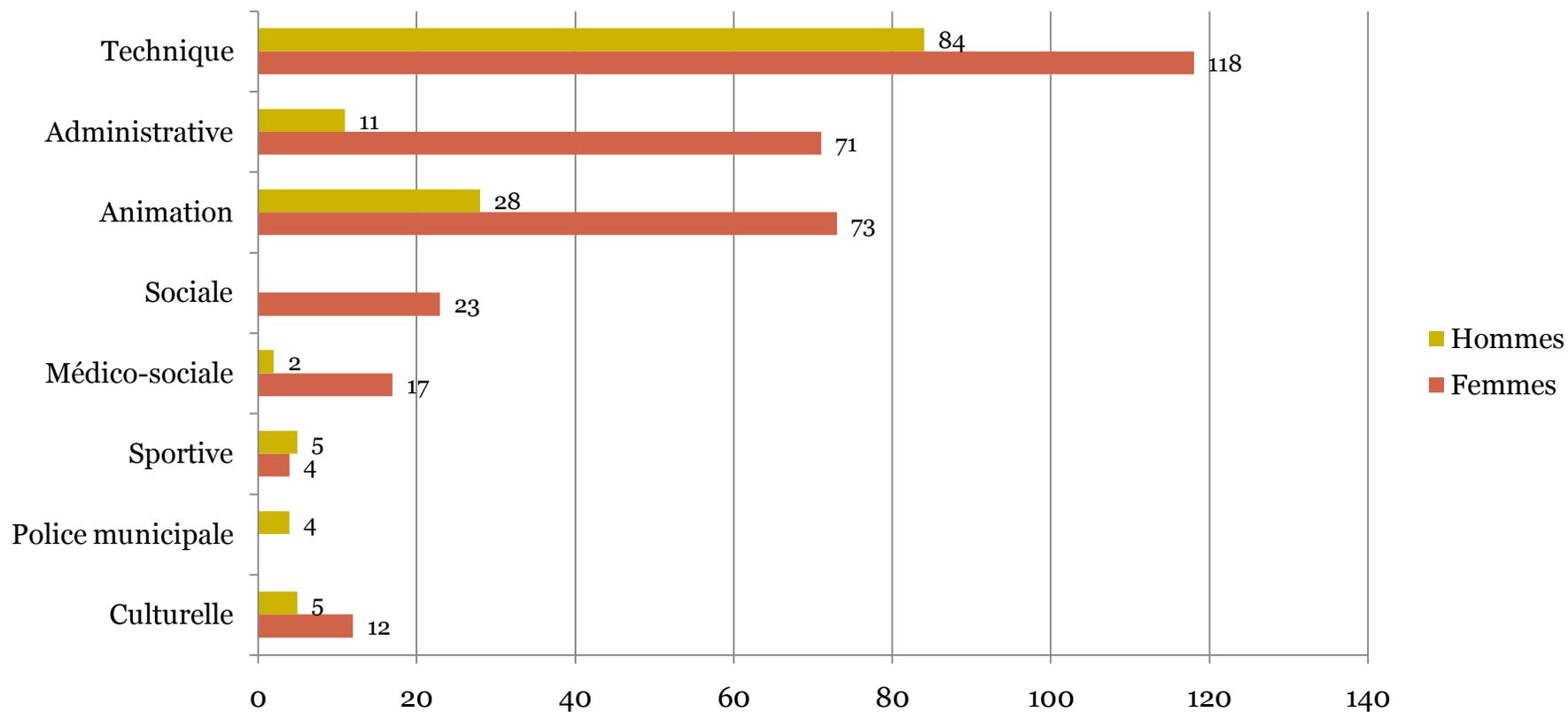
Répartition par catégorie



La gestion des ressources humaines en 2020

- Les agents titulaires ou stagiaires représentent 57% des effectifs
- Les contractuels sont très nombreux au sein de la filière animation qui représente à elle seule 22% des effectifs de la ville
- La filière technique regroupe 44% des agents et la filière administrative 18% des agents

Répartition par filière en nombre d'agents



La gestion des ressources humaines en 2020

Temps de travail

Réaménagement de la durée du travail

- Au 1^{er} janvier 2020, la durée effective du travail est de 36 heures hebdomadaires avec 5 jours de RTT. Le réaménagement du temps de travail sera un objectif 2020 afin de respecter la réglementation qui impose 1607 heures de travail par an
- 88% des agents travaillent à temps complet. Le temps non complet concerne essentiellement les animateurs des centres de loisirs et agents des offices. Le temps partiel est marginal

Aménagement du temps de travail

- Dans la perspective de concilier vie personnelle et vie professionnelle, un système d'aménagement d'horaires sera mis en place. Une expérimentation menée en 2019 sur quelques services a été très convaincante. Cela nécessite préalablement l'installation d'un système de contrôle automatisé du temps de travail

Politique de rémunération

- Mise en œuvre du RIFSEEP pour la première année dans le cadre d'une politique de rémunération traditionnellement fondée sur la reconnaissance et la valorisation de l'investissement des agents

Formation

- Un dispositif de formation pluriannuel de l'ensemble de la chaîne hiérarchique sera organisé en lien avec le CNFPT

Epargne de gestion et Capacité d'autofinancement



Epargne de gestion et Capacité d'autofinancement(CAF)



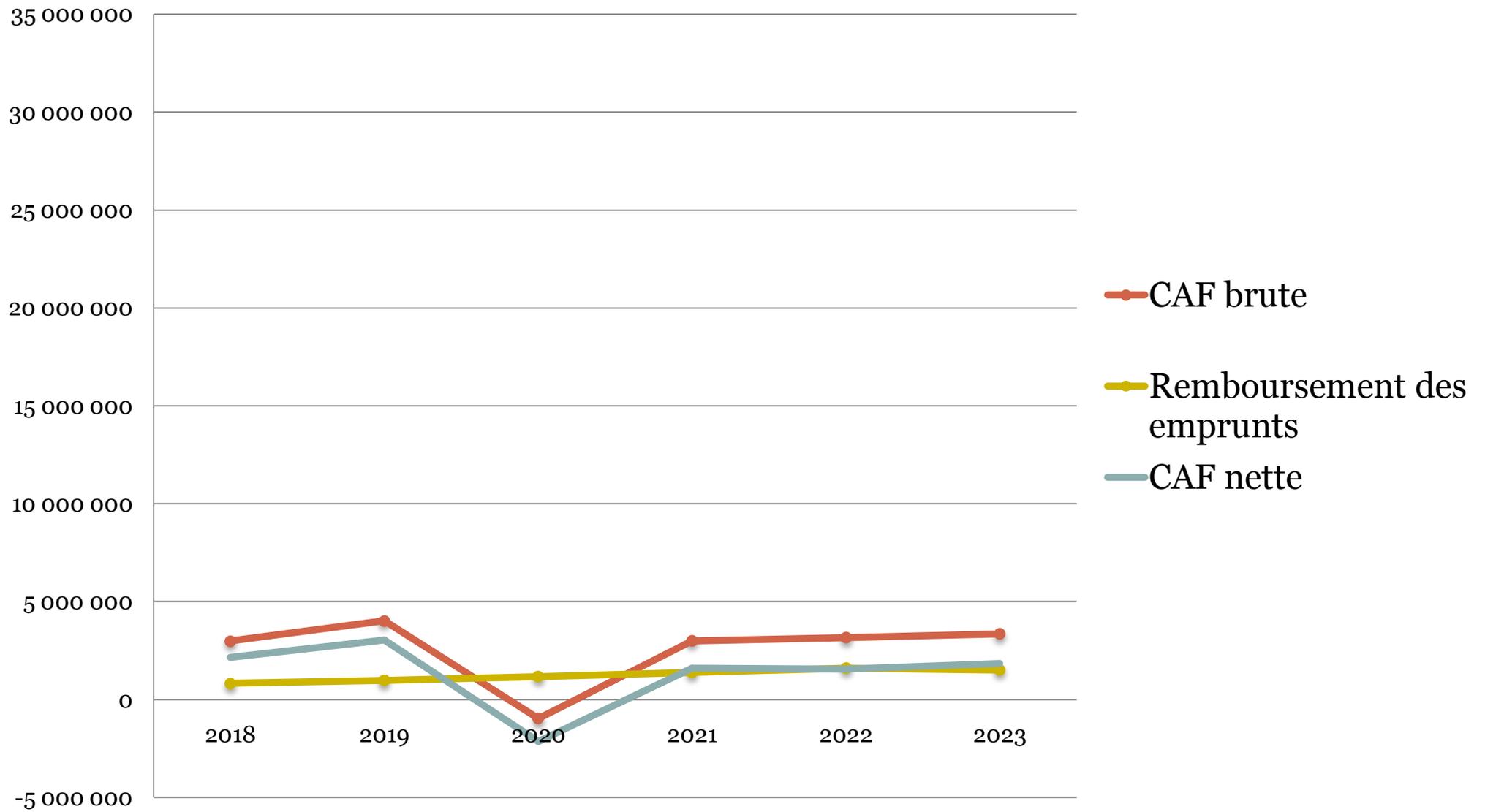
- La CAF mesure la capacité de la ville à financer sur ses propres ressources les charges liées à son existence
- Pour préserver une CAF brute minimale de 3 millions d'euros à partir de 2021, il est important de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale pour dégager un autofinancement qui permette de financer les investissements
- En 2020, suite à l'opération de sortie des emprunts structurés, la CAF brute sera exceptionnellement négative malgré un résultat prévisionnel positif

Autofinancement brut et net

- La sortie des emprunts structurés occasionne une dépense de 3,8 M€. Cette somme est financée grâce à la provision de 6M€ constituée depuis 10 ans pour couvrir ce risque potentiel. Cela génère une augmentation de 2,2 M€ du résultat prévisionnel 2020
- Pour calculer la capacité d'autofinancement seules les dépenses et recettes courantes sont prises en compte. Puisqu'ils génèrent un décaissement, les 3,8 M€ sont intégrés contrairement à la provision de 6 M€
- Cela génère un ratio d'autofinancement négatif pour 2020 qui n'est que conjoncturel et qui ne remet pas en cause la capacité de la ville à rembourser ses emprunts puisque le fonds de roulement s'élève à 7,2 M€ en 2019

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de l'année	1 799 865 €	2 803 616 €	4 305 192 €	2 264 824 €	2 429 142 €	2 620 099 €
CAF brute	2 990 488 €	4 022 645 €	-951 746 €	3 007 886 €	3 172 204 €	3 363 161 €
Remboursement capital emprunts	832 192 €	978 984 €	1 174 452 €	1 393 349 €	1 607 900 €	1 522 329 €
CAF nette	2 158 296 €	3 043 661 €	-2 126 199 €	1 614 537 €	1 564 304 €	1 840 832 €
Capital restant dû	13 957 855 €	12 978 871 €	11 804 418 €	10 411 070 €	8 803 170 €	7 280 840 €
Durée de désendettement par rapport à CAF brute	4 ans, 8 mois	3 ans, 3 mois	-12 ans, 5 mois	3 ans, 6 mois	2 ans, 9 mois	2 ans, 2 mois

Autofinancement brut et net



L'investissement en 2020



Les principales opérations d'investissement en 2020

Economies d'énergie et développement durable

- Poursuite du développement de l'éclairage par leds: éclairage public, terrains de tennis
- Réfection et isolation de toitures (Logements rue Paul Letombe, Hôtel de ville, gymnase Herriot....)
- Rénovation énergétique de l'école des Cahouettes, étude de faisabilité
- Pistes cyclables, première phase d'aménagement
- Acquisition de véhicules électriques pour une flotte 100% électrique, 3^{ème} phase
- Installation de bornes de recharge de véhicules électrique en partenariat avec la MGP

Embellissement de la ville

- Travaux de rénovation de voirie
- Enfouissement de réseaux (Faidherbe)
- Travaux d'aménagement (square Gambetta)

Equipements sportifs

- Rénovation de la piste d'athlétisme, étude de faisabilité
- Transformation d'un terrain de football engazonné en synthétique, étude de faisabilité
- Rénovation de la piscine, étude de faisabilité

Les principales opérations d'investissement en 2020

Jeunesse

- Réhabilitation de la MCJ, étude de faisabilité

Enfance

- Dans les écoles et dans les crèches: accessibilité, isolation, entretien, achat de matériel
- Rénovation et extension du centre de loisirs des Renouillères, définition du programme

Modernisation des équipements de travail

- Acquisition et renouvellement de véhicules, matériels techniques (laveuse, souffleuse électrique...), logiciels et matériels informatiques (2^{ème} phase de modernisation des infrastructures réseau, achat de PC portables....)
- Automatisation des portes des différents parcs de la ville

Modernisation des bâtiments publics

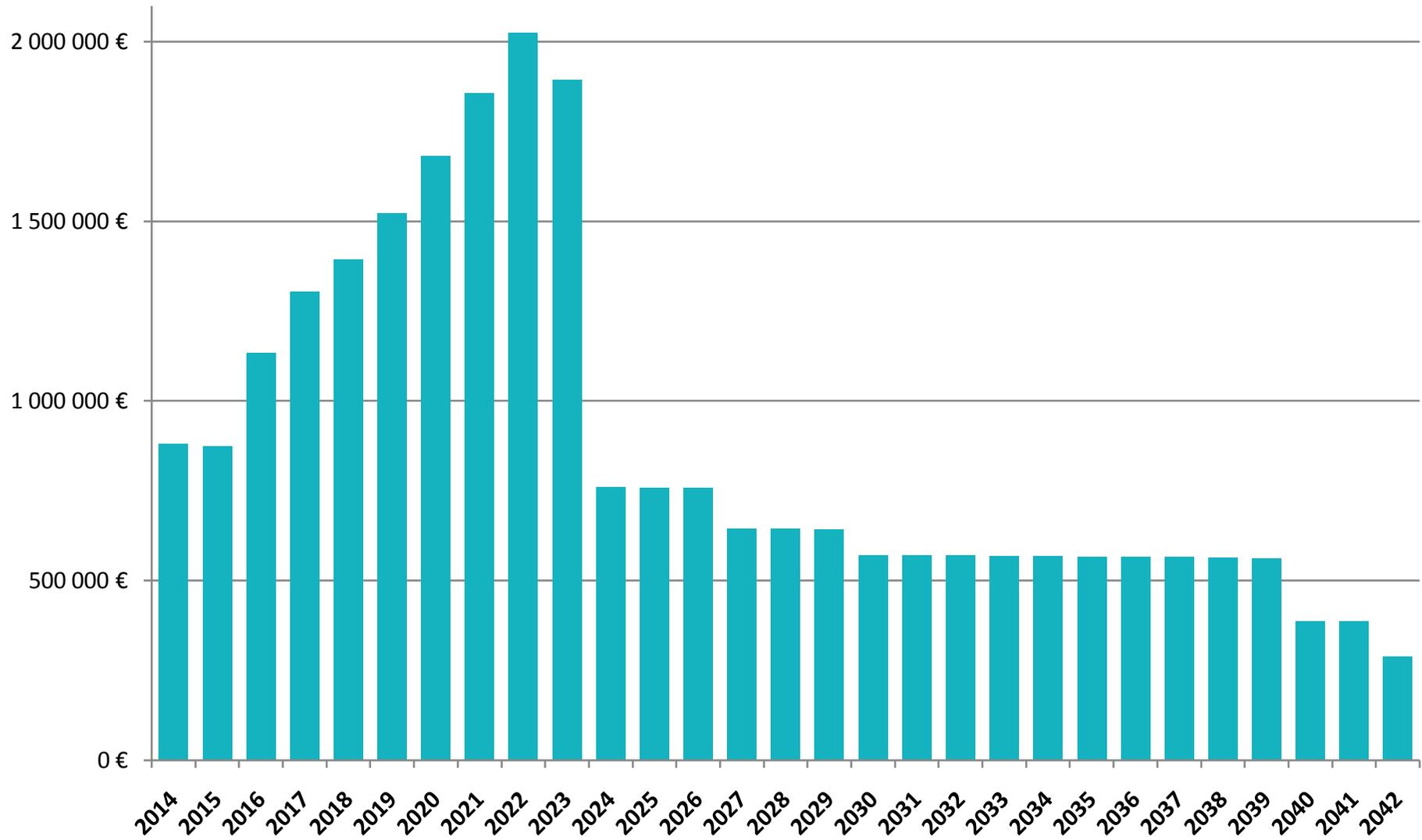
- Ferme Terrisse, avant projet définitif

Éléments structurants de la dette

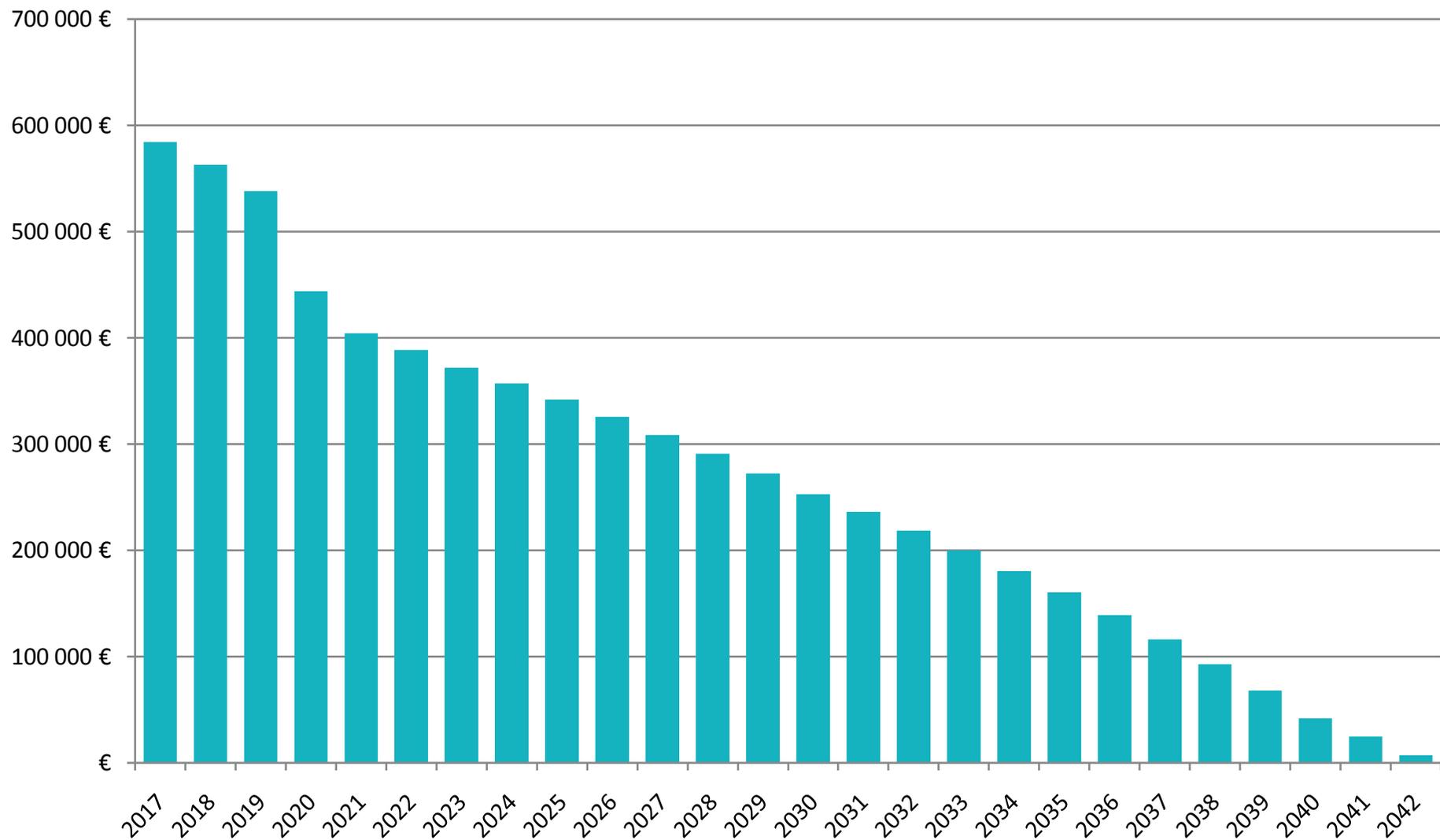


- Fin des contrats de SWAP
- Fin de remboursement du CLTR en 2023
- La diminution significative de l'endettement à partir de 2024 va permettre à la ville de recourir à l'emprunt pour financer un plan pluriannuel d'investissement ambitieux
- Renégociation de la dette et des taux d'intérêt
- 7 emprunts et 11,8 M€ de capital restant dû au 31 décembre 2020

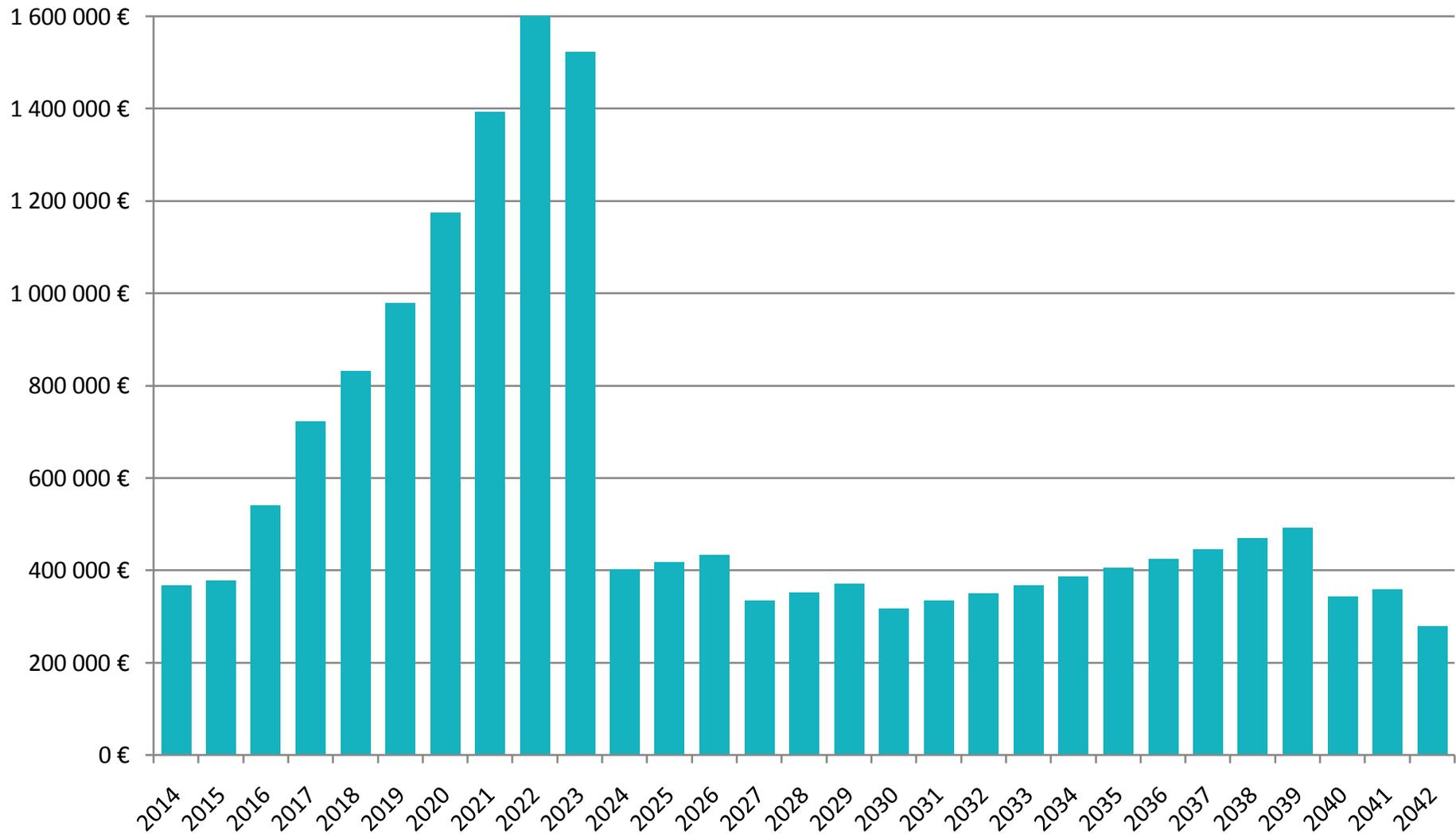
Les éléments structurants de la dette : Annuités



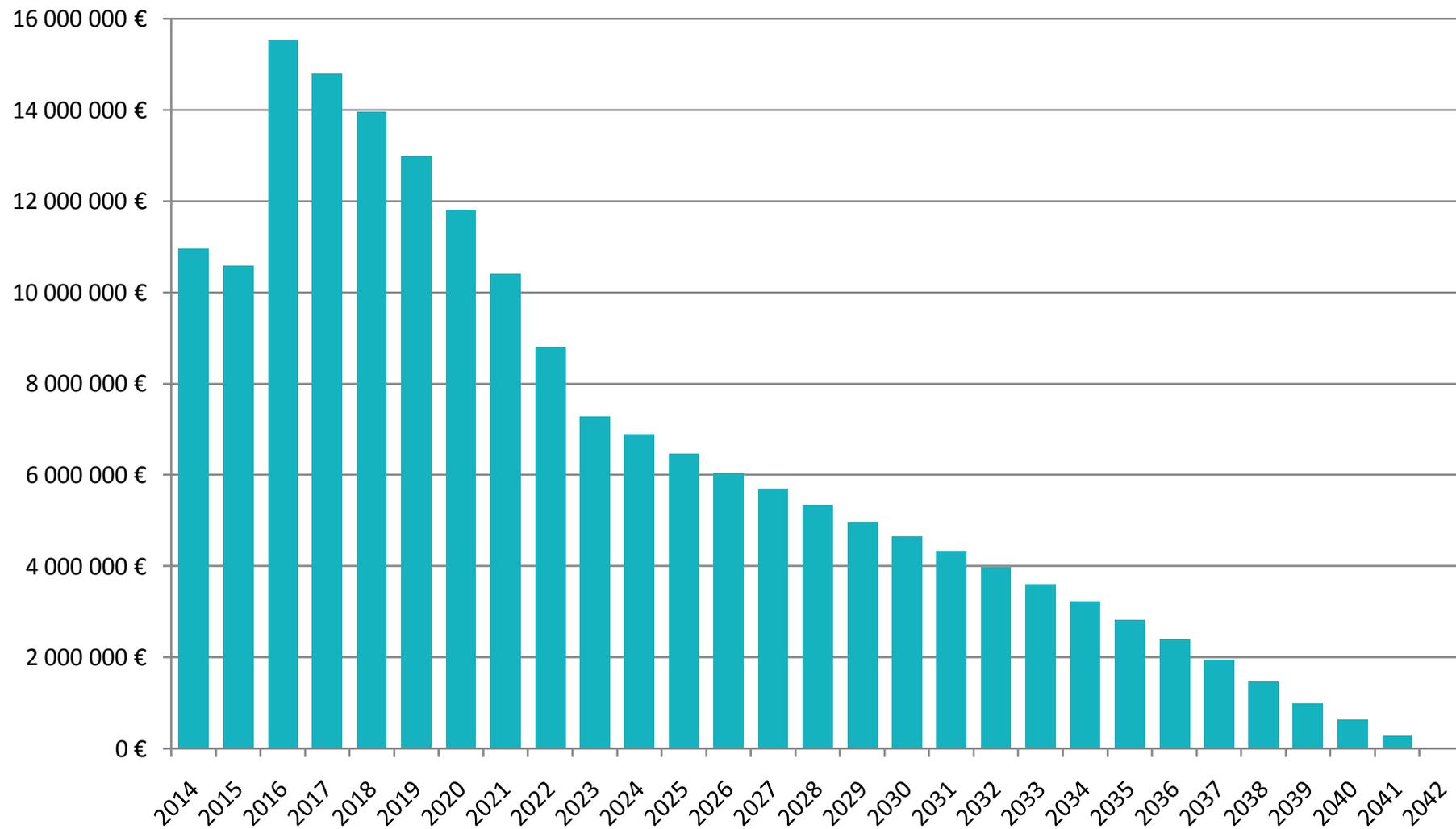
Les éléments structurants de la dette : Remboursement des intérêts



Les éléments structurants de la dette : Remboursement du capital

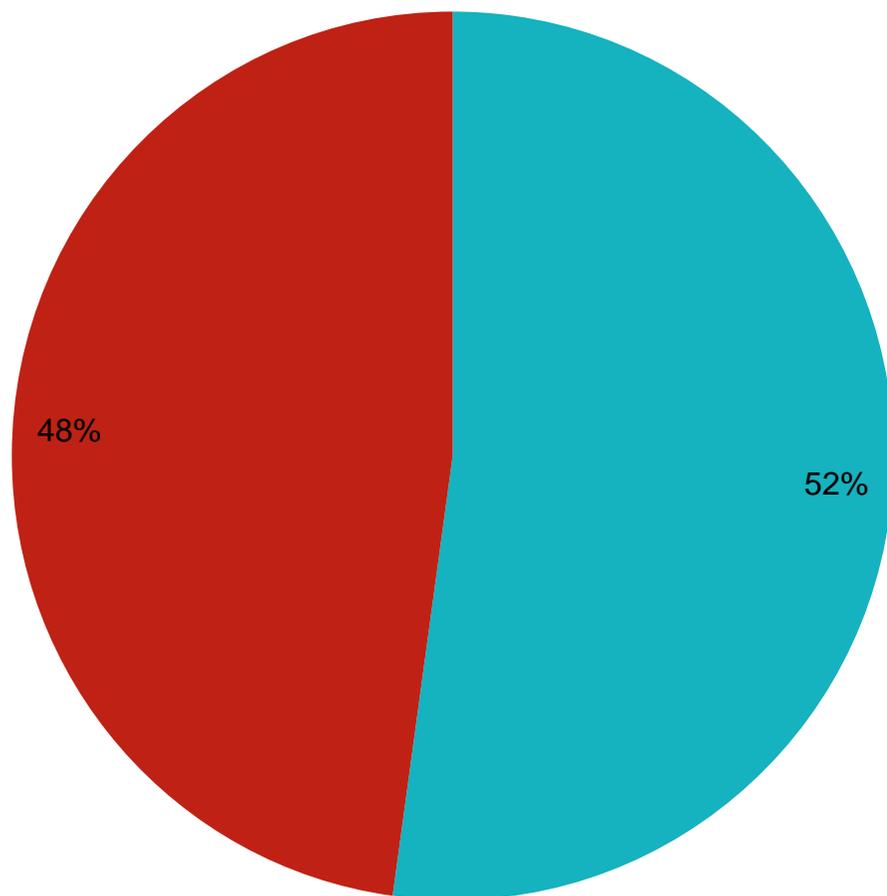


Les éléments structurants de la dette : Capital restant dû



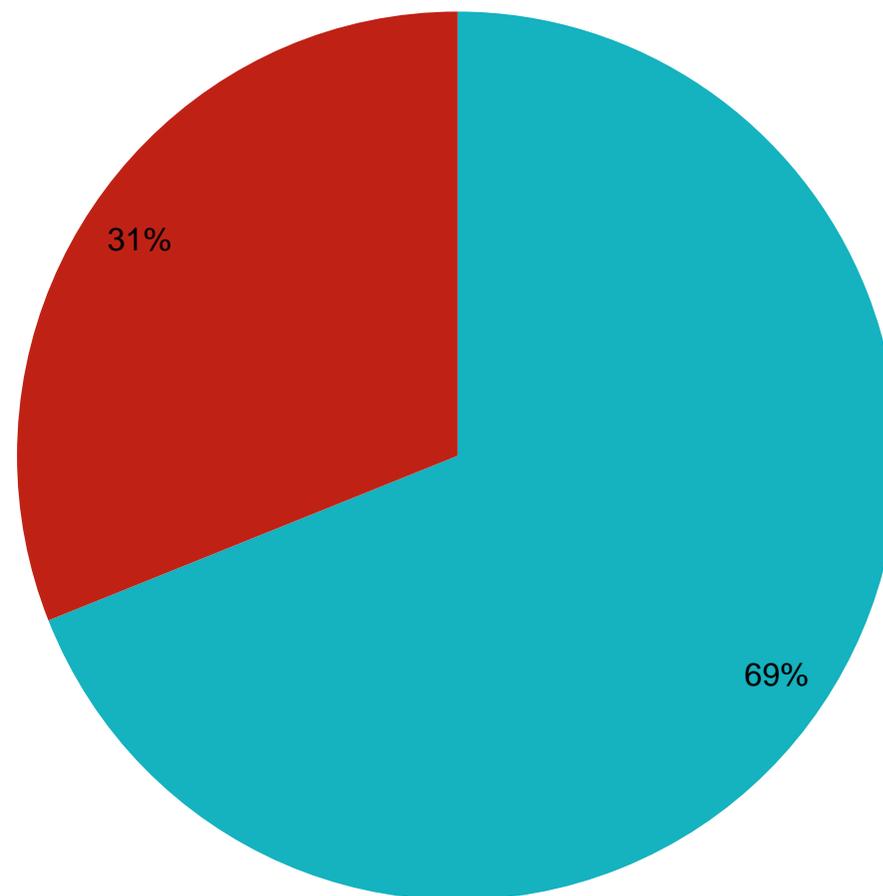
Capital restant dû par établissement bancaire

Par banque



■ DEXIA ■ Caisse d'Epargne

Par taux



■ Taux fixe ■ Taux variable